

VILLE DE FLERS-EN-ESCREBIEUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION EN DATE DU 09 JUIN 2023

L'An Deux Mil Vingt Trois, le Neuf Juin à Dix Sept Heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

26 PRÉSENTS : M.M. PEYRAUD, STRZELECKI, Mme D'HAESE, M. DESRUMAUX, Mme LOUWYÉ, M. FAIDHERBE, Mme PÉRU, M. LABRE, Mmes LECOIN, DEFRANCE, LASRI, M.M FAUCHOIS, SADOWSKI, CARLIER, Mmes KOSITZKI, LEROY M.M. CANONNE, PRÉVOT, Mmes DESCAMPS, MANIA, PONTHEUX, GORNIK, MAAROUFI, M. WAVRANT, Mme DOISY, M. RIVIERRE.

2 POUVOIRS : M. M. DASSONVILLE, COSSART.

1 ABSENT : M. POCHART.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PONTHEUX.

Objet : Avenant n° 4 au marché de chauffage

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une étude pour la création d'un groupement de chauffage est à l'étude pour chauffer l'ensemble des bâtiments scolaires de Flers Centre y compris si possible la cuisine centrale ainsi que des immeubles tel que bibliothèque, agence postale, Centre médico-social et même bureau de la Police Municipale.

Pour se faire la Commune a demandé l'aide du SCOT et a créé un petit comité de pilotage .
Le choix de pose entre plusieurs options à savoir géothermie, biomasse ou une solution hybride à déterminer. Un bureau d'étude doit réaliser une étude et celle-ci durera plusieurs mois (4 au minimum)

Compte tenu de la nécessité d'assurer le chauffage des Ecoles Communales pour les mois à venir, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'autorisation de signer un avenant de prolongation du marché actuel .

Cet avenant n°4 prendra effet du 1/07/2023 au 30/06/2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire, et

AUTORISE la signature de cet Avenant.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour Extrait conforme.

Le Maire,

Envoyé en sous-préfecture le 29/06/2023

Réceptionné en sous-préfecture le 30/06/2023

Publié sur le site internet le 30/06/2023